

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)

est un document important, car il s'impose aux collectivités locales (notamment dans les documents d'urbanisme) et oriente les projets pour la gestion de l'eau. Le SAGE est adopté par la Commission Locale de l'Eau, auquel participent les élus locaux, les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et usagers (agriculteurs, forestiers, industriels, associations de pêche, de protection de la nature). L'APIE et Lo Parvi participent activement, en tant que membres adhérents de FNE-38. Le SAGE 2008 est en cours de révision. Après trois ans de préparation, la « Stratégie de Révision » a été adoptée en décembre 2021.

Le bilan du SAGE 2008 a montré sa réussite en stoppant presque totalement la destruction des zones humides (sauf projets déjà décidés avant son adoption) mais un échec flagrant pour ce qui concerne les pollutions agricoles par les pesticides « de plus en plus retrouvés », une qualité de l'eau potable « plutôt dégradée » de ce fait et toujours « des pressions liées aux pesticides sur la grande majorité des cours d'eau du bassin ». Le Dauphiné Libéré a d'ailleurs titré sur les résidus de métolachlore (herbicide autrefois utilisé pour le maïs) dans notre eau le 6 décembre 2021: <https://www.ledauphine.com/sante/2021/12/06/istere-un-residu-de-pesticide-esa-metolachlore-present-dans-l-eau-de-nombreuses-communes>



Les études de définition de la Stratégie de Révision du SAGE ont souligné que le changement climatique va modifier la situation de notre territoire. Aujourd'hui, le bassin de la Bourbre ne connaît pas de tensions fortes sur la disponibilité quantitative d'eau, mais cela risque d'évoluer vers des conflits d'usage avec une modification du régime des précipitations, une baisse des débits d'étiage et de la recharge des nappes et avec des sécheresses agricoles aggravées. La qualité des eaux se dégradera également.

Le rôle des zones humides pour renforcer la résilience est reconnu et la Stratégie de Révision propose d' « interdire toute destruction de zone humide » (hors Lyon-Turin, qui est un projet de l'Europe et de l'Etat, au-delà des compétences du SAGE) et « à l'exception de projets d'intérêt public majeur ». Alors que le SAGE actuel tolère une destruction de jusqu'à 10% des zones humides (même si les dégâts, heureusement, ont été bien moindres). La révision reconnaît également la nécessité d'aller plus loin et de restaurer les zones humides dégradées (fonctionnalités hydrauliques, biogéochimiques et biologiques), mais il reste à définir des objectifs chiffrés de restauration, et d'en trouver les moyens de réalisation.

Lors des débats de la CLE, FNE-38, Lo Parvi et l'APIE ont réussi à faire intégrer la biodiversité comme enjeu explicite du SAGE, avec le SAGE assurant un pilotage sur la « trame bleue » constituée des zones humides et cours d'eau et leur espace de bon fonctionnement plus les captages. Notre idée est que la CLE définisse des priorités (espèces, milieux ...) et une stratégie d'action pour la biodiversité. 20 secteurs stratégiques pour les zones humides, l'eau et la biodiversité ont déjà été identifiés et une étude foncière est en cours. La renaturation est également affichée comme objectif fort, sur la Bourbre, l'Aillat, le Clandon, les Canaux de Chamont, le Marais de La Tour) et du Catelan.

